

Les éditions Athênagram forment une association littéraire destinée à aider des auteurs amateurs ou confirmés à se faire connaître par le biais de toute forme de publication proposée, mais également de créer, participer, promouvoir, d'organiser ou de produire des activités d'éditions littéraires, politiques, sociales, culturelles, artistiques ou de presse.

2008 n'est pas une année ordinaire puisque la France et le Japon fêtent leur 150ème année d'amitié.

Les éditions Athênagram viennent donc de créer un partenariat avec les éditions Végétal Shuppan - éditeur au Japon - afin de fonder une collection ArtBook (livre d'art) et Manga en France dans l'unique but d'offrir des ouvrages de qualité artistique exceptionnelle (sans traduction hasardeuse comme il en existe trop souvent malheureusement) à nos nombreux lecteurs francophiles.

Le fruit de cette échange culturel naîtra bientôt puisque vous pourrez acquérir en précommande notre ArtBook d'ici quelques semaines.

N'hésitez donc pas à nous contacter pour plus d'information ou consultez le site web suivant pour un aperçu : [www.vegetal-shuppan.com](http://www.vegetal-shuppan.com)

A cette occasion, pour fêter avec vous cette excellente nouvelle, les éditions Athênagram vous proposent deux concours littéraires - de poésie et de nouvelle - avec de nombreux prix très intéressants comme par exemple des recueils, des participations gratuites en concours mais le plus épatant est la somme de 65 €...

Alors, n'attendez plus, c'est le moment de vous inscrire...

Offre exceptionnelle de dernières minutes :

Jusqu'au 30 septembre bénéficiez de réductions grâce à nos packs !

Ces concours sont valables jusqu'au 31 décembre 2008.

**Article 1** Le concours est ouvert à toute personne majeure (18 ans au moins). Son thème est libre : vous devrez cependant susciter l'émotion ou l'étonnement des membres du jury.

**Article 2** Le candidat pourra proposer quatre œuvres au maximum. Les règles fixées par le présent règlement devront être appliquées pour chaque œuvre. Le texte soumis sera original et ne sera pas connu d'autres concours. L'auteur garantit à l'organisateur qu'il possède les pleins droits sur le texte présenté.

**Article 3** Si le candidat opte pour plusieurs œuvres, chaque texte fera l'objet d'une inscription, c'est-à-dire remplir deux bulletins d'inscription, régler deux fois les frais d'organisation, joindre deux enveloppes, etc. Le tout sous deux enveloppes différentes pour ne pas influencer le jury (dans le cadre d'une proposition de deux œuvres).

**Article 4** L'œuvre sera adressée en un seul exemplaire. L'organisateur prend à sa charge les frais de copie et de distribution aux membres du jury, composé de professionnels du monde de l'édition, du livre, des lettres et/ou de l'écriture. Le texte n'excédera pas deux pages A4, recto simple, agrafées. Il sera dactylographié en Times New Roman, police 12, justifié, titre souligné en gras. Le candidat joindra une page blanche A4 non agrafée, vierge.

**Article 5** Pour garantir l'anonymat, le candidat ne devra pas inscrire de signes (nom, pseudonyme, etc.) sur l'œuvre. Le candidat apposera un numéro secret afin de faire le lien entre ce dernier et son œuvre. Il devra l'inscrire sur le bulletin de participation et à côté du titre de son œuvre : trois lettres – deux chiffres – trois lettres.

**Article 6** Les frais d'inscription s'élèvent à **[voir tableau en page 4]** par œuvre soumise, payables par chèque à l'ordre de *Athénagram Editions*, de façon à couvrir les frais de gestion.

**Article 7** Pour réserver sa place, le candidat enverra dès aujourd'hui (important !) son bulletin de participation complété, le règlement par chèque et une enveloppe timbrée (0, 55 €) non libellée, ainsi que son œuvre. Il informera par courriel l'organisateur de sa bonne participation (indiquer votre nom et vos coordonnées).

**Article 8** Le concours est ouvert du 01 août 2008 au 31 décembre 2008. Le cachet de La Poste faisant foi. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des erreurs postales (pertes par exemple). Le palmarès sera envoyé à partir du 15 janvier 2009. L'organisateur pourra choisir la voie postale ou électronique. Aucun manuscrit n'est retourné à son propriétaire (sauf mention spéciale sur le bulletin de participation). L'auteur conserve tous les droits liés à son œuvre.

**Article 9** Le concours comporte trois prix :

1<sup>er</sup> Prix : **un chèque de 20 € + diplôme d'honneur + recommandation pour une publication** ;

2<sup>ème</sup> Prix : **un recueil de poèmes** ;

3<sup>ème</sup> Prix : **une participation gratuite à l'un de nos Concours de Poésie futurs.**

**Article 10** Toutes personnes ayant un lien de parenté avec le jury et ses membres ne sont pas autorisés à concourir. La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement. Les décisions du jury sont irrévocables. Annulation du concours si le nombre de candidats est inférieur à dix. Les frais de gestion ne seraient alors pas encaissés par l'organisateur. Dans ce cas, pas de renvoi de manuscrit.

**Votre enveloppe finale (format C4 ou C5) doit contenir :**

- \* votre bulletin de participation complété et signé dans une enveloppe non cachetée (ne rien indiquer dessus) ;
- \* le règlement par chèque à l'ordre de *Athénagram Editions* dans la même enveloppe ;
- \* votre œuvre anonyme ;
- \* une enveloppe timbrée (0, 55 €) non libellée.

Si vous proposez deux œuvres, répéter ces opérations deux fois, dans deux enveloppes finales différentes.

**Article 1** Le concours est ouvert à toute personne majeure (18 ans au moins). Son thème est libre : vous devrez cependant susciter l'émotion ou l'étonnement des membres du jury.

**Article 2** Le candidat pourra proposer quatre œuvres au maximum. Les règles fixées par le présent règlement devront être appliquées pour chaque œuvre. Le texte soumis sera original et ne sera pas connu d'autres concours. L'auteur garantit à l'organisateur qu'il possède les pleins droits sur le texte présenté.

**Article 3** Si le candidat opte pour plusieurs œuvres, chaque texte fera l'objet d'une inscription, c'est-à-dire remplir deux bulletins d'inscription, régler deux fois les frais d'organisation, joindre deux enveloppes, etc. Le tout sous deux enveloppes différentes pour ne pas influencer le jury (dans le cadre d'une proposition de deux œuvres).

**Article 4** L'œuvre sera adressée en un seul exemplaire. L'organisateur prend à sa charge les frais de copie et de distribution aux membres du jury, composé de professionnels du monde de l'édition, du livre, des lettres et/ou de l'écriture. Le texte n'excédera pas dix pages A4, recto simple, agrafées. Il sera dactylographié en Times New Roman, police 12, justifié, titre souligné en gras. Le candidat joindra une page blanche A4 non agrafée, vierge.

**Article 5** Pour garantir l'anonymat, le candidat ne devra pas inscrire de signes (nom, pseudonyme, etc.) sur l'œuvre. Le candidat apposera un numéro secret afin de faire le lien entre ce dernier et son œuvre. Il devra l'inscrire sur le bulletin de participation et à côté du titre de son œuvre : trois lettres – deux chiffres – trois lettres.

**Article 6** Les frais d'inscription s'élèvent à **[voir tableau en page 4]** par œuvre soumise, payables par chèque à l'ordre de *Athénagram Editions*, de façon à couvrir les frais de gestion.

**Article 7** Pour réserver sa place, le candidat enverra dès aujourd'hui (important !) son bulletin de participation complété, le règlement par chèque et une enveloppe timbrée (0, 55 €) non libellée, ainsi que son œuvre. Il informera par courriel l'organisateur de sa bonne participation (indiquer votre nom et vos coordonnées).

**Article 8** Le concours est ouvert du 01 août 2008 au 31 décembre 2008. Le cachet de La Poste faisant foi. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des erreurs postales (pertes par exemple). Le palmarès sera envoyé à partir du 15 janvier 2009. L'organisateur pourra choisir la voie postale ou électronique. Aucun manuscrit n'est retourné à son propriétaire (sauf mention spéciale sur le bulletin de participation). L'auteur conserve tous les droits liés à son œuvre.

**Article 9** Le concours comporte quatre prix :

1<sup>er</sup> Prix : **un chèque de 45 € + diplôme d'honneur + recommandation pour une publication** ;

2<sup>ème</sup> Prix : **un recueil de nouvelles** ;

3<sup>ème</sup> Prix : **un recueil de poésie illustré** ;

3<sup>ème</sup> Prix : **une participation gratuite à l'un de nos Concours de Poésie futurs.**

**Article 10** Toutes personnes ayant un lien de parenté avec le jury et ses membres ne sont pas autorisés à concourir. La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement. Les décisions du jury sont irrévocables. Annulation du concours si le nombre de candidats est inférieur à dix. Les frais de gestion ne seraient alors pas encaissés par l'organisateur. Dans ce cas, pas de renvoi de manuscrit.

**Votre enveloppe finale (format C4 ou C5) doit contenir :**

\* votre bulletin de participation complété et signé dans une enveloppe non cachetée (ne rien indiquer dessus) ;

\* le règlement par chèque à l'ordre de *Athénagram Editions* dans la même enveloppe ;

\* votre œuvre anonyme ;

\* une enveloppe timbrée (0, 55 €) non libellée.

Si vous proposez deux œuvres, répéter ces opérations deux fois, dans deux enveloppes finales différentes.

\* Ces réductions exceptionnelles sont valables jusqu'au 30 septembre 2008.

Le cachet de La Poste faisant foi. Offre non cumulable.

Dépassé ce délai, le participant devra appliquer un tarif à l'unité :

6,00 € par œuvre soumise (poésie) ; 8,50 € par œuvre soumise (nouvelle).

### POESIE :

Nombre d'œuvres soumises	Tarifs réduits *	Economie
1	5,00 €	1,00 €
2	10,00 €	2,00 €
3	14,30 €	3,70 €
4	15,40 €	8,60 €

Attention : annulation du concours de poésie si - 10 participants.

### NOUVELLE :

Nombre d'œuvres soumises	Tarifs réduits *	Economie
1	7,60 €	0,90 €
2	14,90 €	2,10 €
3	20,80 €	4,70 €
4	24,40 €	9,60 €

Attention : annulation du concours de nouvelle si - 20 participants.

**BULLETIN DE PARTICIPATION EN PIECE JOINTE**